

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>Nombre de membres</b>	<b>Suffrages</b>
Séance 27 avril 2017	En exercice : 14	Exprimés : 14
Convocation 19.04.2017	Présents : 10	Pour : 14
	Procurations : 4	Contre : 0
Affichées le	Transmises à la Préfecture le	

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-NESTALAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire.

**PRESENTS :** M. Noël PEREIRA DA CUNHA – M. John BOGAERTS – M. François CLIN - M. Yvan CONESA – M. Christian COUMET - Mme Jeannette LINCE – M. Jacques MATA – M. Lionel MATA - Mme Sylvie PARROU – Mme Christèle SCHLUR –

**EXCUSEES :** Mme Nelly BISSON (procuration à Mme LINCE) – Mme Marie-Joëlle FONTAN (procuration à M. CONESA) – Mme Brigitte SOLA (procuration à M. PEREIRA DA CUNHA) - Mme Françoise TREY (procuration à M. COUMET)

**M. François CLIN a été élu secrétaire de séance**

**DELIBERATION N° 2017-15 : COMPTE DE GESTION EAU & ASSAINISSEMENT 2016**

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets eau et assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2017-16 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016****Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets de la Commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2017-17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LINCE, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	80 063.20	0.00	103 654.77	0.00	183 717.97
opérations exercice	335 083.75	298 881.89	118 240.33	149 568.25	453 324.08	448 450.14
Totaux	335 083.75	378 945.09	118 240.33	253 223.02	453 324.08	632 168.11
Résultats de clôture	0.00	43 861.34	0.00	134 982.69	0.00	178 844.03
Restes à réaliser			4 500.00	0.00	4 500.00	0.00
Totaux cumulés	335 083.75	378 945.09	122 740.33	253 223.02	457 824.08	632 168.11
Résultats av affect.	0.00	43 861.34	0.00	130 482.69	0.00	174 344.03

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer;

**DELIBERATION N° 2017 – 18 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LINCE, délibérant sur le compte de l'exercice

2016 dressé par M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	232 374.62	0.00	500 214.48	0.00	732 589.10
opérations exercice	1 250 691.55	1 280 686.04	812 445.74	186 049.68	2 063 137.29	1 466 735.72
Totaux	1 250 691.55	1 513 060.66	812 445.74	686 264.16	2 063 137.29	2 199 324.82
Résultats de clôture	0.00	262 369.11	126 181.58	0.00	0.00	136 187.53
Restes à réaliser			457 744.00	244 331.00	457 744.00	244 331.00
Totaux cumulés	1 250 691.55	1 513 060.66	1 270 189.74	930 595.16	2 520 881.29	2 443 655.82
Résultats av affect.	0.00	262 369.11	339 594.58	0.00	77 225.47	0.00

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer.

4°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2017 – 19 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'eau et de l'assainissement, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

**1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	31 327.92
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2015	103 654.77
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017	134 982.69
Restes à réaliser en dépenses	4 500.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Excédent cumulé avec restes à réaliser	130 482.69

**2°/ SECTION D'EXPLOITATION :**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016	36 201.86
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2015	80 063.20
après affectation en 2016 des résultats de 2015 )	

<b>Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>
---

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0.00
Supplément disponible.....	43 861.34
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0.00
Supplément disponible.....	43 861.34
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	43 861.34

**Inscriptions au budget 2017**

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	134 982.69
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0.00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0.00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	43 861.34
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0.00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	4 500.00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0.00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

<b>DELIBERATION N° 2017 – 20 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET COMMUNAL</b>
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commune, pour l'année 2016, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

**1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016	626 396.06
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2015	500 214.48
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017	126 181.58
Restes à réaliser en dépenses	457 744.00
Restes à réaliser en recettes	244 331.00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	339 594.58

**2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	29 994.49
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2015	232 374.62
après affectation en 2016 des résultats de 2015 )	
Excédent cumulé à affecter	262 369.11

<b>Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>
---

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	262 369.11
Supplément disponible.....	0.00
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0.00
Supplément disponible.....	0.00

c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement..... 0.00

**Inscriptions au budget 2017**

Total à inscrire au compte 001 en recettes..... 0.00  
 Total à inscrire au compte 001 en dépenses..... 126 181.58  
 Total à inscrire au compte 1068 en recettes..... 262 369.11  
 (Un titre de recettes sera établi pour ce montant)  
 Total à inscrire au compte 002 en recettes..... 0.00  
 Total à inscrire au compte 002 en dépenses..... 0.00  
 Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses..... 457 744.00  
 Restes à réaliser à inscrire en invés. recettes..... 244 331.00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures

**DELIBERATION N° 2017 – 21 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales, notifiées par les services fiscaux.

Les bases d'imposition notifiées s'établissent ainsi :

Taxes	Bases imposition 2016	Bases imposition 2017	Taux 2016	Produit fiscal attendu en 2017 si les taux restent inchangés
Taxe d'habitation	1 618 801	1 636 000	7.77 %	127 117
Taxe foncière bâti	1 435 436	1 442 000	8.58 %	123 724
Taxe foncière non bâti	3 370	3 300	29.72	981
C.F.E.				
<b>TOTAL</b>				<b>251 822 €</b>

Après avis de la Commission des Finances, considérant le niveau des services rendus à maintenir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'augmenter le taux des taxes directes locales de 5.53 %, portant ainsi les taux pour 2017

- \* taxe d'habitation à 8.20 %
- \* taxe foncière bâtie à 9.05 %
- \* taxe foncière non bâtie à 31.36 %

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ accepte ces propositions
- ✓ décide pour 2017 de porter les taux des taxes directes locales à :

- taxe d'habitation 8.20 %
- taxe foncière bâtie 9.05 %

- taxe foncière non bâtie

31.36 %

Le produit fiscal attendu s'élèvera donc pour 2017 à :

Taxes	Bases impositions 2017	Taux 2017	Produit fiscal attendu en 2017
T.H.	1 636 000	8.20 %	134 152 €
T.F.B.	1 442 000	9.05 %	130 501 €
T.F.N.B.	3 300	31.36 %	1 035 €
<b>TOTAL</b>			<b>265 688 €</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2017 - 22 : VOTE DU BUDGET 2017 COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget 2017. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve le budget 2017, par chapitres, de la commune, qui se présente ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	1 212 665.00	1 212 665.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 212 665.00</b>	<b>1 212 665.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	1 279 025.00	1 618 620.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016	457 744.00	244 331.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	126 182.00	

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 862 951.00</b>	<b>1 862 951.00</b>

**TOTAL DU BUDGET**

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 075 616.00</b>	<b>3 075 616.00</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

<b>DELIBERATION N° 2017 -23 : VOTE DU BUDGET 2017 EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>
--

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal – à l'unanimité – approuve le budget 2017, par chapitres, du service de l'eau et de l'assainissement, qui se présente ainsi :

**SECTION D'EXPLOITATION (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES	413 516.00	369 655.00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		43 861.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>413 516.00</b>	<b>413 516.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	151 218.00	283 840.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016	4 500.00	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	134 982.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>155 718.00</b>	<b>418 822.00</b>

## TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>569 234.00</b>	<b>832 338.00</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

### **DELIBERATION N° 2017 – 24 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie de recettes pour les droits de place les jours de marché hebdomadaire, et pour les ventes exceptionnelles hors jours de marché.

Considérant que la Commission Animations va se charger des animations estivales, il serait judicieux de modifier l'objet de la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'étendre l'objet de la régie de recettes aux animations locales,
- de compléter l'article 3 (les autres articles étant sans changement) « la régie encaisse les produits suivants
  - 1) droits de place jours de marché hebdomadaire
  - 2) droits de place – ventes exceptionnelles hors jours de marché
  - 3) recettes des animations locales »

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

### **DELIBERATION N° 2017 – 25 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – PARTENARIAT MELLE LILI SERRANO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune compte parmi ses administrés, une jeune athlète, championne de France de full-contact et de kick boxing, âgée de 11 ans, Lili SERRANO. Sa famille prend en charge de nombreux déplacements, qui occasionnent des frais. Il propose de subventionner cette jeune athlète.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation aux frais de déplacement de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 €) aux parents de Melle Lili SERRANO, championne de France de full-contact et de kick boxing.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

### **DELIBERATION N° 2017 - 26 : TRAVAUX SUR LE RESEAU PLUVIAL RD 920 – PARTICIPATION AU RESTE A CHARGE DU PIEGE A CAILLOUX REALISES PAR LA COMMUNE D'ADAST**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2005, par délibération n° 2015-45, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 50 % à l'étude hydraulique menée par la Commune d'Adast, suite aux inondations provoquées par le réseau pluvial défectueux le long de la RD 920.



L'étude est terminée et les travaux vont débiter très prochainement. Il est impératif de créer un piège à cailloux sur le territoire de notre commune, afin de diminuer le transport et le dépôt de matériaux solides parasites (sable, graviers, cailloux) dans le réseau pluvial d'Adast, en contrebas. Le devis est de 27 190 € HT, 32 628 € TTC. La commune d'Adast est subventionnée à hauteur de 80 %.

La discussion s'engage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer au reste à charge du piège à cailloux réalisé par la Commune d'ADAST,
- d'inscrire la somme de 5 000 € au budget 2017 de la commune, au compte « 2041412 - subventions d'équipements aux communes d'un bien mobilier »
- autorise Monsieur le Maire à verser cette somme à la Commune d'ADAST sur présentation des justificatifs et après émission du titre de recettes correspondant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

<b>DELIBERATION N° 2017 - 27 : LOCATION DE LA MAISON DE LA NATURE POUR DES STAGES DE FORMATION</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, lors de la séance du 17 décembre 2014, par délibération n° 2014-109, les tarifs de location de la salle de la Maison de la Nature, 15 rue Lavoisier, pour les particuliers. Cette salle est demandée pour l'accueil de stages de formation. Il y a donc lieu de fixer le tarif de ces locations.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, à l'unanimité, décide :

- de fixer le tarif de location de la salle de la Maison de la Nature, 15 rue Lavoisier, à 100 €, par jour de stage. Une caution de 100 € sera demandée, un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi. Si des dégâts sont occasionnés, cette caution ne sera pas restituée,
- décide que la location sera encaissée par le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu indispensable à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.